

Concertation ? Mais avec qui ?



Alors que les concertations sur le thème du « SPO » ne sont pas terminées, que le cabinet de M. Lebranchu présente le dossier de la décentralisation comme très ouvert et en discussion, le premier Ministre vient de signer un accord avec l'association des Régions de France, le 12 septembre, où il s'engage à donner aux régions le pilotage et l'animation territoriale du SPO territorialisé !

Les débats sur la refondation de l'École

Dans le cadre des discussions sur la refondation de l'École, le collectif national des copsy et des DCIO a participé en Juillet et fin août, à plusieurs groupes de travail, (voir 8 pages). Trois demies-journées ont été réservées pour une discussion sur le service public d'orientation (11, 12, 18 Septembre). Le SNES a d'emblée dénoncé le caractère technique dans lequel le débat était engagé, présentant la territorialisation comme actée et sans aborder pourtant le point essentiel : En quoi une régionalisation de l'orientation va-t-elle apporter des réponses aux critiques apportées aujourd'hui par les jeunes et leurs familles ? En quoi le SPO mis en place par le DIO est-il pertinent ?

Déjà, la synthèse du rapporteur le 12 septembre, pêchait par son peu d'ouverture, puisque les points repris, bien que non consensuels, rabattaient une nouvelle fois l'orientation en milieu scolaire sur l'EAO et le PDMF, réduisant de façon caricaturale la problématique au seul besoin d'informations à diffuser et d'outils à mettre en œuvre. Dans cette perspective qui nie notre apport de psychologue, il faudrait aller jusqu'à « repenser les missions des copsy » et leur formation dans un SPO dont les Régions voudraient être les chefs de file !

17 septembre 2012

Sommaire :

- *Des décisions sans négociations?*
- *Que reste-il à discuter?*
- *Quels choix pour la profession?*
- *Consultation des personnels*

Consultez

Sur le site du SNES
WWW.snes.edu/nosmetiers/copsyetdcio

Les déclarations lors des ateliers

Les contributions

Les communiqués de presse

Où sont passées les négociations?



Les discussions dans le cadre de la conférence sociale sur la décentralisation

Lors d'une audience le 6 septembre avec la FSU, le cabinet de M Lebranchu a affirmé qu'aucune décision n'était prise, que l'on ne parlait plus d'acte III de la décentralisation mais de réforme globale de l'action publique, y compris des collectivités territoriales. Son Ministère s'interrogeait sur la pertinence de la Région pour piloter la chaîne formation/orientation/insertion. Son calendrier ne faisait état que d'un débat au parlement début 2013 après une large concertation.

Or, par une dépêche AEF du 12 septembre, nous apprenions que le premier Ministre venait de signer avec le président de l'ARF, 15 engagements pour la croissance et pour l'emploi. Il se prononce pour une "modernisation du service public d'orientation que les Régions ont vocation à coordonner et animer" (engagement N° 8) et pour confier aux régions « le pilotage de l'évolution de la carte des formations » et « une compétence centrale sur le pilotage et l'animation territoriale de l'offre d'orientation tout au long de la vie » (engagement N° 12).

Bien plus, au cours d'un débat à Orléans, le ministre de L'EN, lui-même, confirmait la nécessité de « changer profondément le service public de l'orientation, qui va être territorialisé. Cela touche à des structures à des institutions, il faudra des lois, il faudra des règles. Mais cela touche aussi à des habitudes mentales, à des hiérarchies de valeur, à des mœurs. C'est pour cela que nous avons besoin de la concertation. »

Mais que reste t- il à discuter ?

La manière dont les missions et la formation vont être rabattues sur l'insertion et la formation professionnelle ? La façon dont, tout en préservant un statut de fonctionnaire, pour ne pas refaire rin en 2003, on pourra sous l'autorité Régions, pour l'exercice- La façon dont les associations pourront accompagner les élèves, tant auprès des élèves, tant épuiserons dans toutes « vitrines » que les régions organiser ? La façon des collèges pour remplacer les collèges pour remplacer le demande le



la « bêtise » de Raffarin de leur missions ? ce de leurs missions ? pourront récemment de l'orientation dis que nous nous les manifestations régions décideront d'organiser, dont les psychologues entreront dans les cercles, comme SNPSYEN-Unsa?

Anticipation inquiétante



Avant la fin des concertations et la publication des rapports, avant le début des négociations avec les organisations syndicales, alors que la loi de 2004 limite les compétences des régions à la formation professionnelle des publics non scolaires, comment le premier ministre peut-il décider d'accorder de nouveaux pouvoirs aux Régions, au mépris des textes en vigueur ? La consultation n'est-elle donc qu'une formalité ?

Quels choix pour la profession ?

Lors des débats, une divergence de fond sur la conception de notre métier et de son évolution est clairement apparue entre ceux qui étaient déjà d'accord avec la loi de 2009 et sa mise en musique par le précédent gouvernement et ceux qui veulent préserver le service public d'orientation de l'Education Nationale et la spécificité de l'intervention auprès du public en formation initiale.

Ceci ne signifie pas pour autant qu'il faille caricaturer les positions que l'on ne partage pas !

Dans un questionnaire envoyé aux CIO, le sgen-cfdt présente un choix biaisé entre un copsy devenu « psychologue scolaire », ne travaillant que pour les élèves en difficulté, dans un CIO fermé aux publics non scolaires, ne collaborant plus avec les autres structures pour les jeunes sortis sans qualifications et un conseiller dont le cœur de métier serait le conseil et qui conserverait son statut actuel ! Voilà une présentation bien inductive et bien caricaturale !

La revendication d'un SERVICE de psychologie de l'Education Nationale vise à bien identifier l'intervention des psychologues dans tout le système éducatif et non à fusionner leurs fonctions, ni à modifier leur statut et leur intitulé. Les psychologues qui interviennent auprès d'adolescents ne peuvent faire l'impasse sur les questions d'avenir et de choix. C'est même la problématique centrale de cet âge. La question est de savoir si notre action est bien centrée prioritairement sur le sujet ou sur la gestion des flux.

En situant la psychologie comme un moyen et non comme le cœur de notre métier, le Sgen apporte de l'eau au moulin de tous ceux qui voudraient profiter des débats en cours pour revenir sur la qualification de psychologue. Qu'est-ce qui fait la spécificité d'un « conseiller » en orientation tout au long de la vie ?

Comment pourra-t-on nous faire croire que la labellisation serait le salut pour les CIO, alors que la vice présidente de la Région Midi-Pyrénées, animatrice des débats sur le SPO, a pris clairement position, lors de la réunion du 12 septembre, pour les « maisons communes » ?

Depuis quand les CIO auraient ils besoin d'être labellisés pour s'occuper des jeunes sortis sans qualification et pour recevoir tous les publics ? Comment ne pas être opposé au contenu du cahier des charges, mis en place par le DIO, qui préfigure pour les personnels des missions et des conditions d'exercice à géométrie variable ?

Effectivement, les conclusions de la première synthèse, qui correspondent à la feuille de route de l'ARF, réservent l'Education à l'orientation à l'Education Nationale. Mais ce que nos camarades ne semblent pas avoir bien compris, c'est que cela se fera sans nous ! Seuls les enseignants sont prévus au programme, pour faire de la « guidance » aidés des outils de l'ONISEP, avec peut-être une petite formation avant liquidation !

C'est peut être pour cela que d'autres organisations syndicales s'engouffrent dans la brèche en réclamant l'entrée des psychologues scolaires dans les collèges, via les Ecoles du socle. Il y aurait alors des psychologues de l'Education nationale de la maternelle à la 3^{ème}, et des conseillers en orientation tout au long de la vie faisant du « counselling » hors sol. . Est-ce cela que nous voulons ?

Le SNES avec beaucoup d'autres organisations dont l'ACOPF, la Société française de psychologie, l'AFPEN 1^{er} degré, le SNUIPP s'est engagé pour une reconnaissance claire des fonctions des psychologues dans l'Education nationale et de leur statut, dans le respect des identités professionnelles, des champs de compétences et des modalités d'exercice des uns et des autres.



La consultation des personnels

Elle est urgente ! Il faut que ceux qui ont l'expérience et l'expertise du travail sur l'orientation auprès des jeunes disent enfin ce qu'ils pensent de ces projets « technocratiques », dictés par des priorités qui continuent à assujettir l'orientation à l'insertion. Le SNES a obtenu une audience le 20 septembre avec le cabinet du Ministre.

A la fin du débat sur le SPO, le SNES, la CGT et Sud Education ont décidé de se rencontrer afin de faire le point sur la situation et de proposer des expressions et des actions aux collègues pour défendre le service public d'orientation de l'Education Nationale, préserver les CIO et valoriser notre apport de psychologue dans la prévention de l'échec, du décrochage et pour une orientation réussie.